



RAPPORT DE JURY

CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ECOLES RENOVES

Externe public – Troisième voie

Externe privé – Second concours privé

EPREUVES D'ADMISSION SESSION 2014

RAPPORT EXTERNE

Sommaire

1. Introduction.....	3
2. Les concours rénovés	4
3. Les épreuves d'admission.....	5
3.1. Première épreuve d'admission	5
3.2. Seconde épreuve d'admission.....	6
4. Première épreuve d'admission	7
4.1. Sciences et technologie	8
4.2. Histoire des arts, arts visuels et éducation musicale	10
4.3. Histoire, géographie, enseignement moral et civique	12
5. Deuxième épreuve d'admission	14
5.1. EPS	14
5.2. La situation professionnelle	16
9 - Conclusion	18

1. Introduction

Le concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE) donne lieu pour chaque session, à la publication d'un rapport de jury qui a pour objectif d'informer les candidats sur les exigences et les modalités de ce concours.

Les critères d'évaluation retenus pour les différentes épreuves sont présentés.

Ce document se rapporte aux quatre concours organisés dans l'académie de Grenoble pour la session 2014 :

- Concours externe public ;
- Concours troisième voie ;
- Concours externe privé ;
- Second concours interne privé.

Ces quatre concours ont été organisés, en même temps selon des modalités similaires : sujets, critères d'évaluation et barème de notation identiques. Il est cependant à noter que les commissions étaient spécifiques pour chacun d'eux.

Ces concours renouvelés sont organisés selon les modalités de l'arrêté du 19 avril 2013.

2. Les concours rénovés

Les concours de recrutement de professeurs des écoles rénovés s'inscrivent dans le contexte d'une très profonde évolution de la formation initiale des enseignants dont il convient ici de rappeler le cadre. Les professeurs des écoles comme les enseignants amenés à exercer dans le second degré sont désormais recrutés au niveau Master.

Dans un modèle intégratif de la formation, s'appuyant sur une formation initiale en alternance des enseignants, ces concours de recrutement de professeurs des écoles s'inscrivent dans un cursus de professionnalisation progressive.

L'ensemble des épreuves du concours vise à évaluer les capacités des candidats au regard des dimensions disciplinaires, scientifiques et professionnelles de l'acte d'enseigner et des situations d'enseignement.

Les deux épreuves orales d'admission comportent un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement des champs disciplinaires du concours, et des rapports qu'ils entretiennent entre eux.

Les deux épreuves orales du nouveau concours de recrutement de professeurs des écoles répondent au besoin de recruter des enseignants polyvalents et aux principes généraux définis pour tous les concours enseignants.

En complément des deux épreuves écrites d'admissibilité qui auront permis de s'assurer de la maîtrise par le candidat d'un corpus de savoir adapté à l'exercice professionnel en français et en mathématiques, les deux épreuves orales d'admission ont pour objectif d'apprécier, d'une part, un premier niveau de maîtrise des procédés didactiques courants mis en œuvre dans un contexte professionnel dans deux autres domaines de la polyvalence et, d'autre part, la capacité du candidat à situer son futur métier dans le cadre des fonctions (du fonctionnement global) de l'École.

3. Les épreuves d'admission

3.1. Première épreuve d'admission

Mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat.

L'épreuve vise à évaluer les compétences scientifiques, didactiques et pédagogiques du candidat dans un domaine d'enseignement relevant des missions ou du programme de l'école élémentaire ou de l'école maternelle, choisi au moment de l'inscription au concours.

Les domaines au choix du candidat sont : les sciences et technologie, l'histoire, la géographie, l'histoire des arts, les arts visuels, l'éducation musicale, l'enseignement moral et civique.

Le candidat remet préalablement au jury un dossier de dix pages au plus, portant sur le sujet qu'il a choisi. Ce dossier peut être conçu à l'aide de différentes possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication usuelles, y compris audiovisuelles (format « Compact Disc »). Il est adressé au président du jury sous format papier accompagné le cas échéant d'un support numérique « Compact Disc » dans un délai et selon des modalités fixées par le jury.

Le dossier se compose de deux ensembles :

- une synthèse des fondements scientifiques relatifs au sujet retenu ;
- la description d'une séquence pédagogique, relative au sujet choisi, accompagnée des documents se rapportant à cette dernière.

L'épreuve comporte deux parties : la présentation du dossier par le candidat, d'une durée de vingt minutes, l'entretien avec le jury, d'une durée de quarante minutes.

Elle est notée sur 60 points. La première partie, la présentation du dossier par le candidat, est notée sur 20 points, la seconde, l'entretien avec le jury, est notée sur 40 points.

Le dossier n'est pas noté en lui-même. La présentation du dossier se fait sans notes personnelles.

L'entretien porte, d'une part, sur les aspects scientifiques, pédagogiques et didactiques du dossier et de sa présentation, et, d'autre part, sur un élargissement et/ou approfondissement dans le domaine considéré, pouvant notamment porter sur sa connaissance réfléchie des différentes théories du développement de l'enfant.

Il n'y a pas de temps de préparation pour l'épreuve.

L'épreuve dure une heure.

3.2. Seconde épreuve d'admission

Entretien à partir d'un dossier.

L'épreuve comporte deux parties :

- EPS ;
- Situation professionnelle.

Elle est notée sur 100 points.

Le temps de préparation est de trois heures.

La durée de l'épreuve est d'une heure et quinze minutes.

Première partie de l'épreuve : EPS

La première partie de l'épreuve permet :

- d'évaluer les compétences du candidat pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive, EPS ;
- d'évaluer sa connaissance de la place de cet enseignement dans l'éducation à la santé à l'école primaire.

Cette partie se déroule en deux temps :

- un exposé conduit par le candidat d'une durée de 10 minutes ;
- un entretien avec le jury de 20 minutes.

Cette partie de l'épreuve est notée sur 40 points.

Le jury propose au candidat un sujet relatif à une activité physique, sportive et artistique (APSA) praticable à l'école élémentaire ou au domaine des activités physiques et expériences corporelles réalisables à la maternelle.

Le sujet se rapporte :

- à la progression au sein d'un cycle d'activités portant sur l'APSA ou la pratique physique et corporelle considérée,
- ou à une situation d'apprentissage adossée au développement d'une compétence motrice relative à cette même APSA ou pratique physique et corporelle.

Deuxième partie de l'épreuve : situation professionnelle

La deuxième partie de l'épreuve vise à apprécier :

- les connaissances du candidat sur le système éducatif français, et plus particulièrement sur l'école primaire (organisation, valeurs, objectifs, histoire et enjeux contemporains) ;

- sa capacité à se situer comme futur agent du service public (éthique, sens des responsabilités, engagement professionnel) ;
- sa capacité à se situer comme futur professeur des écoles dans la communauté éducative.

Cette partie se déroule en deux temps :

- un exposé du candidat à partir d'un dossier de cinq pages maximum fourni par le jury et portant sur une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire, exposé de 15 minutes ;
- un entretien avec le jury d'une durée de 30 minutes.

60 points sont attribués à la deuxième partie de l'épreuve : 20 points pour l'exposé, 40 points pour l'entretien.

L'exposé du candidat présente une analyse de la situation professionnelle et des questions qu'elle pose, en lui permettant d'attester de compétences professionnelles en cours d'acquisition d'un professeur des écoles.

L'entretien permet d'évaluer :

- la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves ;
- la capacité du candidat à se représenter de façon réfléchie la diversité des conditions d'exercice du métier, ainsi que son contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, école, institution scolaire, société), et les valeurs qui le portent dont celles de la République.

4. Première épreuve d'admission

L'exposé du candidat

Il est attendu du candidat qu'il

- présente les fondements scientifiques relatifs au sujet présenté ;
- développe et analyse sa séquence : objectifs de l'enseignant, apprentissages visés pour les élèves, progression, supports d'enseignement utilisés, difficultés rencontrées par les élèves, résultats des acquis des élèves, modalités de différenciation ;
- explicite les choix pédagogiques et didactiques effectués ;
- produise un discours cohérent et argumenté qui mette en évidence l'articulation entre les deux parties du dossier.

L'entretien

Il est attendu du candidat qu'il :

- fasse état de ses connaissances sur les programmes et sur la progression de l'enseignement de la discipline choisie à l'école primaire ;
- maîtrise les connaissances scientifiques qui fondent le dossier ;
- explique et justifie ses choix didactiques et pédagogiques en fonction des publics visés ;
- élargisse et développe sa réflexion en mobilisant la polyvalence du maître et la pluridisciplinarité ;
- puisse resituer les apprentissages visés dans le cadre du développement de l'enfant.

Il est à noter que tout au long de l'épreuve, le jury est attentif à la qualité d'expression du candidat et à son aptitude à échanger avec les membres de la commission.

4.1. Sciences et technologie

L'épreuve de sciences et technologie consiste, pour le candidat, en la présentation, d'une durée de vingt minutes, du dossier qu'il a préalablement adressé au jury, et en un entretien avec le jury, d'une durée de quarante minutes.

Les dossiers présentés par les candidats

Les thèmes traités appellent certaines remarques. Si le domaine du vivant et du corps humain est très majoritairement abordé et si la matière et les objets techniques constituent des sujets souvent traités, certains sujets sont peu abordés comme l'énergie ou la biodiversité. Il est rappelé que tous les thèmes au programme peuvent être présentés dans le dossier.

La prestation des candidats :

- **L'utilisation des supports numériques**

Très peu de candidats ont proposé un support numérique en complément du dossier papier et peu ont utilisé le support contenu dans le dossier.

Les rares candidats qui y ont eu recours en ont fait des usages divers. Cela n'a pas constitué une plus-value dans la présentation, plutôt une perte de temps dans le contexte de l'épreuve.

- **La présentation du dossier**

La présentation orale du dossier, pour une très grande majorité des candidats, respecte les vingt minutes réglementaires. Toutefois, peu de candidats présentent le plan de leur exposé. Trop nombreux sont encore ceux qui s'attachent à lire leur dossier. Les interrogateurs ayant pris connaissance du dossier de façon précise, cette lecture ne permet pas de valoriser les prestations des candidats.

Certains éléments ont été trop peu développés ou présentés de façon trop courte lors de cette présentation :

- la prise en compte des erreurs ou des difficultés des élèves ;
- l'évaluation des acquis des élèves ;
- dans une moindre mesure, les connaissances scientifiques et la définition des objectifs d'apprentissage.

Afin d'améliorer certains exposés, il conviendrait de :

- prendre du recul et de mettre en perspective le dossier présenté ;
- apporter des éléments supplémentaires par rapport au dossier, par exemple développer une partie peu traitée dans celui-ci ;
- articuler fondements scientifiques et pratique pédagogique mettant en relief la conduite de classe et équilibrer les deux parties sans les juxtaposer ;
- donner davantage d'exemples ;
- énoncer les erreurs possibles des élèves et proposer des solutions ;
- montrer la cohérence de la séquence en indiquant l'exploitation des représentations et des hypothèses ;
- établir les liens entre les objectifs et les compétences attendues ;
- préciser les modalités d'évaluation et les façons de mesurer les acquis des élèves.

Si la séquence a été mise en œuvre, présenter des productions d'élèves et les analyser au regard des objectifs visés.

- **L'entretien avec le jury**

L'entretien montre une prise en compte des attendus de l'épreuve. Toutefois, certains points demandent à être considérés pour faire évoluer les prestations des candidats :

- être capable de faire des liens entre le développement de l'enfant et la notion scientifique abordée, certains candidats ne montrant pas toujours une représentation claire des capacités des élèves en fonction de leur âge ;
- faire preuve d'une bonne connaissance des programmes, cet élément pourtant fondamental dans cette épreuve, étant bien trop négligé par les candidats ;
- faire montre d'un recul critique en éprouvant les limites d'une séquence et de sa programmation dans la progression annuelle ;
- être capable d'argumenter ses choix pédagogiques ;
- prendre en compte les questions du jury afin de proposer des évolutions dans la mise en œuvre.

Par ailleurs, les connaissances scientifiques sont parfois peu valorisées par les candidats. La démarche d'investigation est encore trop souvent abordée de façon formelle.

4.2. Histoire des arts, arts visuels et éducation musicale

Pour réussir l'épreuve dans les domaines artistiques (éducation musicale, arts visuels, histoire des arts), il n'est pas nécessaire d'être spécialiste (musicien, artiste plasticien...). En revanche, cette épreuve exigeante nécessite une préparation spécifique quel que soit le domaine artistique choisi.

Dans les dossiers proposés par les candidats, les arts visuels sont très représentés, l'histoire des arts, en revanche, est peu traitée.

Les dossiers présentés par les candidats et les supports numériques

Le dossier est constitué de dix pages au plus. Ce dossier peut être conçu à l'aide des différentes possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication usuelle, y compris audiovisuelle (format « Compact Disc »). Pour les arts, il peut contenir des extraits musicaux, des exemples picturaux, architecturaux, des vidéos qui illustrent le propos ou des séquences tournées en classe, des travaux d'élèves... tout document susceptible d'éclairer les points du dossier.

Lors de l'épreuve, seuls le dossier et son « Compact Disc » sont autorisés.

Des thèmes sont abordés plus fréquemment. C'est le cas, pour l'éducation musicale, de l'écoute et/ou l'apprentissage d'une chanson, de la création de paysages sonores, du travail sur les rythmes avec ou sans usage du corps, des séquences autour d'un courant artistique (jazz), d'un artiste (Saint-Saëns), ou une période (Moyen Age).

En arts visuels, l'entrée par une couleur, le portrait ou l'autoportrait, le land art, les mélanges, le volume mais aussi l'image en mouvement, le film, le film d'animation constituent des sujets souvent traités.

En histoire des arts, peu de dossiers ont été présentés et une grande variété des sujets est abordée du théâtre grec et latin, à l'étude de la Casa Battlo de Gaudi.

La majorité des dossiers répond aux attendus de l'épreuve. Il est, néanmoins, souvent constaté, à la lecture de ces derniers, une absence de liens entre la synthèse des fondements scientifiques relatifs au sujet retenu et la séquence pédagogique présentée. Cette dernière est souvent purement descriptive et l'approche analytique demeure très limitée.

Nombre de dossiers sont très centrés sur la tâche du maître à accomplir, peu sur les élèves ou sur les apprentissages. Cette tendance se retrouve également dans l'exposé. Une évolution significative est attendue sur ce point. L'épreuve revêt un caractère professionnel que trop de candidats ne semblent pas encore avoir pris en compte.

La prestation des candidats

- La présentation du dossier

Un candidat doit savoir reprendre les éléments saillants de son dossier, sans en faire lecture au cours de son exposé. Les membres du jury ayant déjà lu le dossier, il est inutile de le reprendre *in extenso*. Il est, en revanche, souhaitable de compléter le dossier de quelques éléments d'analyse. Le

« Compact Disc » doit permettre d'illustrer les différents points de son dossier ; là aussi, les membres du jury ont consulté les documents y figurant.

Les candidats les plus performants savent :

- s'appuyer sur les fondements scientifiques pour justifier les choix pédagogiques de la séquence ;
- présenter une séquence ayant pour but de faire progresser les élèves en fonction de compétences ciblées, y compris dans les domaines artistiques ;
- resituer leur séquence dans une progression annuelle, voire de cycle.

Le simple fait de faire pratiquer les élèves « *pour le plaisir* », est une dominante importante qu'il faut absolument conserver, mais cela ne saurait être suffisant. Il est essentiel que le candidat se place dans la perspective de faire progresser chaque élève dans les compétences visées. Leur évaluation doit être précise.

- **L'entretien avec le jury**

Les membres du jury ont bien conscience que les candidats n'ont pas toujours pu tester tout ou partie de la séquence dans les classes, cela ne pourra leur être reproché. En revanche, il est attendu que les candidats se projettent dans le métier et qu'ils aient une certaine représentation de la fonction de professeur des écoles.

Les membres du jury constatent que beaucoup de candidats n'ont qu'une connaissance partielle des programmes de la discipline choisie ainsi que des compétences du socle commun qui s'y rapportent. Un futur enseignant doit les connaître pour les maîtriser au quotidien. Si la séquence porte sur un cycle, les programmes des autres cycles doivent également être appréhendés. Il est aussi attendu que les candidats connaissent les grandes orientations de la politique éducative dans la discipline choisie, par exemple le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève. Enfin, en histoire des arts, il est conseillé que les candidats connaissent les documents d'accompagnement des programmes (liste de référence) ainsi que les œuvres citées.

On attend d'un candidat qu'il maîtrise parfaitement les éléments techniques qu'il évoque dans son dossier : les œuvres d'arts, les artistes, les courants qui sont évoqués dans le dossier doivent être connus.

L'entretien est l'occasion de revenir sur certains points de la séquence qui a été présentée. Il est attendu du candidat qu'il sache situer l'œuvre, l'artiste et qu'il arrive à faire des liens entre différentes œuvres. En éducation musicale, il est également attendu que les candidats connaissent parfaitement les chansons qu'ils devront faire apprendre aux élèves. Les membres du jury apprécient, dans le cadre d'une séquence musicale, que les candidats chantent un extrait de chanson.

Trop souvent, les candidats se réfèrent à des expériences de classe ou à des propositions de formateurs sans les analyser et sans s'approprier les propositions. Ils doivent pouvoir justifier leurs choix dans la séquence abordée.

De nombreux candidats ont, toutefois, présenté des séquences cohérentes en lien avec la partie théorique, et ont su répondre avec précision aux questions des membres du jury en se projetant dans la fonction de professeur des écoles. Plusieurs candidats ont réalisé une prestation d'un excellent niveau.

4.3. Histoire, géographie, enseignement moral et civique

L'épreuve consiste, pour le candidat, en la présentation, d'une durée de vingt minutes, du dossier qu'il a préalablement adressé au jury, et en un entretien avec le jury, d'une durée de quarante minutes.

Elle vise à ce que les candidats s'emparent des programmes, développent un thème en approfondissant son fondement scientifique et le mettent en œuvre à travers une séquence en se montrant capables de justifier des choix.

Les dossiers présentés par les candidats

Les dossiers présentent, en général, deux parties équilibrées. Ils sont diversement illustrés : en géographie, l'utilisation de photographies, de documents d'organisation de données est fréquente. En histoire, quelques documents historiques proposés aux élèves apparaissent. En enseignement moral et civique, la documentation d'appui est plus rare. Une bibliographie apparaît fréquemment en fin de dossier.

Quelques dossiers sont accompagnés d'un support numérique mais tous les candidats ne l'utilisent pas.

En histoire, certaines périodes sont davantage abordées par les candidats, notamment les Temps Modernes. La Préhistoire ainsi que l'Antiquité sont traitées dans une moindre proportion. Une grande variété de sujets a été présentée en géographie. Les dossiers sont alors assez complets et bien étayés. Quant à l'enseignement moral et civique, il permet aux candidats d'aborder une diversité de thématiques comme les règles de vie mais également les symboles de la République.

La prestation des candidats

- La présentation du dossier

D'une manière générale les candidats ont réussi à présenter leur dossier dans les vingt minutes imparties. Dans la grande majorité des cas, la présentation a été très bien gérée. Quelques candidats ont dû écourter leur présentation, quelques-uns n'ont pas utilisé tout le temps qui leur était imparti (entre dix et quinze minutes).

Plusieurs candidats proposent un support numérique dans leur dossier. Peu l'ont utilisé pour la présentation. Souvent très redondant avec le dossier, il n'a pas permis aux candidats de valoriser leur propos, la plus-value étant limitée. En revanche, quelques documents insérés dans le dossier n'ont pas fait l'objet d'une présentation orale alors qu'ils étaient d'un réel intérêt pédagogique.

Par ailleurs, les documents rendant compte de productions d'élèves ou d'outils se sont avérés très pertinents et éclairants sur le déroulement de la séquence et les attentes de l'enseignant. Ils ont pu permettre à certains candidats de valoriser leurs qualités pédagogiques et leur aptitude à l'analyse professionnelle centrée sur les processus d'apprentissage des élèves et les obstacles qu'ils rencontrent.

Les connaissances scientifiques et leur traitement didactique demeurent peu approfondis en enseignement moral et civique. Cette remarque ne vaut pas pour l'histoire ni pour la géographie.

Par ailleurs, les candidats se focalisent sur des déroulements de séances et ne mettent pas suffisamment en valeur ce qu'apprennent les élèves. Fréquemment, les savoirs visés, les capacités ne sont pas identifiés. Le nombre de séances proposées est souvent trop élevé et incompatible avec la mise en œuvre de l'ensemble du programme sur le niveau de classe considéré.

Le dossier contient quasi systématiquement des éléments sur l'évolution de l'enfant. Ceux-ci sont toutefois peu variés, la seule référence étant celle des stades de Piaget. Tous les candidats ne parviennent pas à mettre ces données en résonance avec leur séquence. On pourrait avantageusement inviter les candidats à se référer aux documents proposés sur cette question sur le site Eduscol.

Les procédés pédagogiques revêtent, parfois, un fort caractère artificiel. Le travail de groupe est une constante, il est proposé en tant que tel et ne vient pas comme une réponse adaptée à un type d'apprentissage. La question du rôle du maître dans ces moments n'est pas assez réfléchie.

L'évaluation est présente dans tous les dossiers, elle apparaît le plus souvent sous la forme de bilan sommatif. L'évaluation diagnostique apparaît très fréquemment mais de manière très formelle sans précision quant à son intérêt pédagogique.

- **L'entretien avec le jury**

D'une manière générale, les candidats sont bien entrés dans la situation de communication. Deux points récurrents apparaissent, toutefois, comme défaillements lors de l'entretien :

- La justification des choix pédagogiques : les documents proposés aux élèves, les modalités de travail, l'évaluation sont évoqués mais ils sont rarement justifiés par des éléments relevant de la didactique de la discipline ou la prise en compte de l'hétérogénéité de la classe. Le travail de groupe revient très fréquemment comme modalité de travail des élèves. Il est proposé au motif du conflit sociocognitif mais il n'est pas mis en relation avec le contenu à travailler ni avec les objectifs à atteindre ou les obstacles d'apprentissage à surmonter.
- Resituer les apprentissages dans le cadre de la connaissance du développement de l'enfant : Les stades du développement de l'enfant sont mentionnés très souvent par les candidats. Toutefois, lorsqu'on invite les candidats à détailler et justifier les propositions avancées dans leur séquence, ils peinent parfois à formuler des suggestions adaptés aux capacités des

élèves. Cela se constate également lorsque le jury propose d'évoquer les continuités avec le cycle précédent ou suivant. La réalité de l'âge et des capacités des élèves n'est pas toujours maîtrisée.

5. Deuxième épreuve d'admission

5.1. EPS

L'épreuve d'EPS représente un changement notable par rapport à l'ancien concours : d'optionnelle, elle devient obligatoire pour tous les candidats, sans pratique physique.

Cette partie de l'épreuve, orale dans les concours rénovés, se déroule en deux temps :

- un exposé conduit par le candidat d'une durée de dix minutes ;
- un entretien avec le jury de vingt minutes.

Le jury propose au candidat un sujet relatif à une activité physique, sportive et artistique (APSA) praticable à l'école élémentaire ou au domaine des activités physiques et expériences corporelles réalisables à la maternelle.

Le sujet se rapporte :

- à la progression au sein d'un cycle d'activités portant sur l'APSA ou la pratique physique et corporelle considérée,
- ou à une situation d'apprentissage adossée au développement d'une compétence motrice relative à cette même APSA ou pratique physique et corporelle.

Ces deux entrées sont prises en compte dans les sujets proposés aux candidats.

Les sujets

Une APSA a été retenue par compétence des programmes : jeux et courses de relais pour la compétence 1, natation pour la compétence 2, jeux et sports collectifs pour la compétence 3, activités du cirque pour la compétence 4.

Elles permettent aux candidats et à leurs formateurs un travail de préparation plus ciblé.

Les deux entrées de questionnement, la première s'appuyant sur une situation d'apprentissage, la seconde s'appuyant sur le continuum d'une unité d'apprentissage, ont été ciblées par les sujets.

Le temps d'exposé permet à la fois de réinterroger le candidat sur son exposé proprement dit et d'approfondir le questionnement à partir de la thématique du sujet.

Les candidats doivent ici montrer au jury leur aptitude à concevoir des mises en œuvre pratiques de l'enseignement de l'EPS, leur aptitude à faire des choix, à analyser, et éventuellement, à critiquer les propositions faites dans le sujet.

Le temps d'entretien, destiné à approfondir ces questions, doit aussi permettre aux candidats de présenter ce qu'ils savent des manières de faire, des enjeux et programmes de l'EPS.

La prestation des candidats

Les candidats apparaissent comme mieux préparés que lors des précédentes sessions.

Sont en réussite ceux qui ont le plus approfondi leur préparation. Ils investissent alors l'ensemble des champs sur lesquels porte l'enseignement de l'EPS. Des connaissances approfondies leur permettent de répondre au sujet dans l'exposé mais également, dans l'entretien, de traiter divers champs de questionnement.

- L'exposé

Généralement, les candidats respectent le temps imparti et font preuve de qualités de communication. L'évaluation de la prestation du candidat porte sur sa capacité à répondre précisément à la question. D'une manière générale, le jury attend des réponses précises et concises, Une longue introduction est donc inutile.

La capacité à mettre en relation sa réponse avec les programmes d'EPS, ce qu'il y a à apprendre dans l'APSA et sa connaissance de l'enfant est appréciée par le jury. Les connaissances de certains candidats se sont révélées trop limitées dans ce domaine, pourtant essentiel dans une perspective de professionnalisation.

- L'entretien

Les entretiens font apparaître des candidats mieux préparés que lors des dernières sessions, ceci n'occultant évidemment pas les disparités dans les investissements personnels.

Il est apprécié des candidats qu'ils aient la capacité à prendre appui sur les connaissances didactiques de l'APSA, sur la pédagogie et sur les connaissances générales de l'EPS. En ce sens, la pratique, l'expérience d'encadrement peuvent constituer une aide pour le « comment faire apprendre ». Les connaissances générales sur l'EPS doivent être construites.

Les candidats ont à s'interroger sur les enjeux de la discipline, à intégrer et mettre en relation les enjeux disciplinaires de l'EPS (sur la santé, culturels, sociaux...) avec son enseignement. Pourquoi fait-on de l'EPS ? C'est la spécificité de l'EPS qui est ici questionnée.

Une pratique personnelle peut aider à enseigner l'EPS. Elle peut être un atout pour comprendre et ressentir les problèmes posés aux élèves.

Certains sujets peuvent engager à une approche critique (propositions pédagogiques, matériel utilisé, organisation de l'espace...) de la part du candidat. Il ne faut pas hésiter à être dans cette démarche, en justifiant ses options et ses choix.

Dans l'ensemble, les sujets sur le cirque sont mieux réussis par les candidats. Les résultats sont un peu en retrait pour les sujets sur les jeux et courses de relais.

5.2. La situation professionnelle

L'épreuve consiste en la présentation par le candidat d'un exposé de quinze minutes qu'il réalise à partir d'un corpus de trois textes et de trois questions qui accompagnent ces documents. La troisième question propose au candidat une étude de cas faisant appel à une analyse critique et raisonnée.

Suite à cette première partie, un entretien de trente minutes est conduit.

L'exposé permet au candidat de présenter une analyse de la situation professionnelle et des questions qu'elle pose en témoignant de compétences professionnelles en cours d'acquisition d'un professeur des écoles.

L'entretien permet d'évaluer la capacité du candidat :

- à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves en fonction des contextes ;
- à se représenter de façon réfléchie la diversité des conditions d'exercice du métier (classe, équipe éducative, école) ;
- à témoigner de ses connaissances du système éducatif (institution scolaire, société...);
- à se représenter les valeurs qui portent le métier dont celles de la République ;
- à expliciter les principes déontologiques liés à l'exercice du métier ;
- à témoigner de connaissances sur les droits et les devoirs des fonctionnaires.

Les sujets

Les sujets sont constitués de cinq pages maximum, et reposent sur des documents variés. Des textes de presse, des extraits de rapports officiels, de publications pédagogiques ou sociologiques, d'enquêtes constituent quelques exemples des types de supports proposés sans constituer une liste exhaustive des sources possibles.

Les documents sont accompagnés de trois questions faisant appel au sens critique des candidats qui peuvent également s'appuyer sur leurs connaissances.

Parmi les thèmes proposés figuraient la difficulté scolaire, la prise en compte de l'hétérogénéité des élèves, le redoublement, les liaisons école-collège, les enjeux de l'école maternelle, l'évaluation. Cette liste non exhaustive témoigne de la diversité des sujets qui peuvent être proposés. Le système éducatif français, son organisation, ses objectifs, ses valeurs, son histoire et les enjeux contemporains sont des thèmes de réflexion qui doivent aussi être pris en compte par le candidat lors de l'entretien.

La prestation des candidats

- L'exposé

Globalement, les exposés des candidats correspondent aux attendus de l'épreuve en termes de durée même si certains exposés se sont révélés plus courts (environ dix minutes).

Il est à noter que le cas concret proposé dans la troisième question a souvent été traité de manière trop rapide et trop superficielle par de nombreux candidats. Il devrait pourtant être l'occasion de montrer une connaissance moins livresque du système éducatif et de démontrer des compétences d'analyse et des aptitudes à construire des réponses en tant que futur professionnel acteur du système éducatif.

Les commissions ont particulièrement apprécié les exposés structurés qui, après une courte introduction, faisaient émerger une véritable problématique dépassant le simple traitement linéaire des questions. Il est très important que les candidats puissent faire des liens entre les différents éléments qui constituent leur exposé. Parfois, certains complètent judicieusement leur présentation en faisant référence à des connaissances personnelles qui ne figurent pas dans les documents proposés.

Les candidats performants sont ceux qui réussissent à ne pas lire leurs notes et qui ne cherchent pas une réponse « attendue » mais qui argumentent et font part de leur raisonnement : les capacités d'analyse sont plus importantes qu'une réponse formelle.

A l'inverse, la paraphrase des textes est contre-productive, d'autant qu'elle révèle parfois des erreurs de compréhension de certains documents. Quelques rares candidats procèdent à un résumé des textes, ce qui ne répond pas aux attendus de l'épreuve.

- **L'entretien**

Globalement, les candidats ont fait la preuve de leurs capacités à entrer dans l'entretien. La majorité d'entre eux montre un sens de l'écoute et la capacité à entendre les questions posées par le jury.

Certains sujets semblent avoir mis davantage en difficulté les candidats. C'est le cas des enjeux de l'école maternelle, de l'école inclusive, de la place accordée aux familles à l'école, du climat scolaire et du redoublement.

Les questions des interrogateurs visent souvent à sortir d'un discours général pour évoquer des situations concrètes, en lien avec les conditions réelles d'exercice. C'est lors de ces moments d'échange que sont parfois apparues des lacunes importantes dans la connaissance du système éducatif et de son fonctionnement.

Les programmes de l'école primaire sont à connaître. Trop de candidats se montrent défaillants sur ce point, pourtant fondamental, du métier de professeur des écoles.

Par ailleurs, les droits et devoirs du fonctionnaire ne doivent pas constituer un savoir purement livresque. Ils doivent transparaître au travers du propos du candidat et constituer une référence dans l'analyse de situations ou de problématiques abordées.

9 - Conclusion

La session 2014 des concours de recrutement de professeurs des écoles rénovés montre que nombre de candidats se sont préparés avec sérieux aux épreuves d'admission.

Une préparation rigoureuse des épreuves orales d'admission doit prendre en compte toutes les dimensions du métier de professeur des écoles. Le cadre institutionnel et réglementaire, les programmes doivent être connus, les conditions d'exercice appréhendées.

Devenir professeur des écoles, c'est s'engager dans un métier exigeant qui nécessite des fondements scientifiques solides, des choix pédagogiques et didactiques conscients et éclairés, une capacité à la polyvalence, une connaissance du développement de l'enfant.

L'intérêt porté à l'action du maître dans la classe est, certes, d'une haute importance. La prise en compte de la diversité des élèves, la mesure des progrès de chacun d'entre eux mais également des acquis sur lesquels il peut s'appuyer, les stratégies pour lever les obstacles fondent le professionnalisme de tout enseignant et constituent l'enjeu d'une école de la République refondée. Chaque élève doit être engagé dans la voie de la réussite et tout candidat se destinant à enseigner se doit de développer une réflexion professionnelle et pédagogique de sorte à atteindre cet objectif majeur.